

14 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 08 septembre 2021, s'est réuni en séance publique le **mardi 14 septembre 2021 à 19 heures**, à l'Espace Charles VANEL, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

\* \* \* \* \*

## SOMMAIRE

### Nomination du secrétaire de séance

**N°1 - CONSEIL MUNICIPAL - Installation de Mme Marie CLERC en remplacement de Mme Linda BELBOUAB, Conseillère Municipale**

**N°2 - CONSEIL MUNICIPAL - Installation de M. Thomas BERNARD en remplacement de Mme Monique CAMAJ, Conseillère Municipale**

**N°3 - CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 06 juillet 2021**

**N°4 - COMMUNICATION - Communication du Maire - Décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021 en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**N°5 – SECRETARIAT GÉNÉRAL – Election d'une Adjointe au Maire – Détermination du rang**

**N°6 – SECRETARIAT GENERAL – Election d'une Adjointe au Maire**

**N°7 - AFFAIRES FINANCIERES - Indemnités de fonction des élus municipaux**

**N°8 - AFFAIRES FINANCIERES - Indemnité de fonction des élus municipaux – Complément indemnitaire lié à la situation de la commune de Lagny-sur-Marne**

**N°9 - CONSEIL MUNICIPAL - Désignation au sein des commissions municipales**

**N°10 – CONSEIL MUNICIPAL - Désignation au sein des organismes extérieurs**

**N°11 – INTERCOMMUNALITE – Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire**

**N°12 – AFFAIRES FINANCIERES – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

**N°13 - AFFAIRES SPORTIVES – Ecole multisports et stages sportifs – Tarifs**

**N°14 - AFFAIRES FINANCIERES - Péri-scolaire et activités de loisirs - Tarifs**

**Questions écrites**

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR, M. AUGUSTIN, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOUI, M. GIRARD, Mme POUILLAIN, Mme BREYSSE, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM, Mme PUNTEL, M. DURANCEAU, Mme BRATUN, M. MACHADO, M. RYBKA, Mme CLERC, M. BERNARD, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

Pouvoirs :

Mme BLANCHARD	à Mme NEILZ
Mme MOREAU	à Mme BREYSSE
Mme DIKBAS	à Mme FENZAR
M. LEGEARD DAMILANO	à M. JAHIER

M. le Maire déclare ouverte, à 19h03, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, M. BLAS, secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

### **N°1 - CONSEIL MUNICIPAL - Installation de Mme Marie CLERC en remplacement de Mme Linda BELBOUAB, Conseillère Municipale**

**Mme CLERC.**- Bonsoir à tous. Je suis ravie de vous rencontrer. J'habite et travaille à Lagny depuis 2007. Juriste de formation, j'exerce en tant qu'agent général d'assurance à Lagny et à Bussy. Je suis mariée. J'ai deux enfants. Je suis active dans différentes associations de la Ville dont, par exemple, le collectif « Lagny Commerces ».

**Le Conseil Municipal prend acte** de l'installation de Mme Marie CLERC candidate suivante de la liste « Lagny Poursuivons Ensemble ».

### **N°2 - CONSEIL MUNICIPAL - Installation de M. Thomas BERNARD en remplacement de Mme Monique CAMAJ, Conseillère Municipale**

**M. BERNARD.**- Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Lagnisien depuis près de 30 ans. C'est pour moi une grande chance de vous rejoindre au sein du Conseil Municipal de Lagny – ville dynamique où il fait bon vivre et que nous avons tous la chance d'habiter – pour participer ensemble à la réalisation de ses meilleurs projets. Je vous remercie.

**M. ROULLE.**- À l'occasion de ce point n°2, nous souhaiterions mettre en évidence le travail et les qualités relationnelles de Mme CAMAJ que nous avons grandement pu apprécier lors des Commissions municipales ou encore lors d'échanges informels, notamment sur le rôle et l'importance des femmes dans la vie publique. Nous relevons d'ailleurs que trois femmes de la majorité ont démissionné depuis le Conseil municipal du 6 juillet, Mmes MARILLIER, BELBOUAB et CAMAJ ; quelles en sont les raisons ?

**M. le Maire.**- Il serait préférable de leur poser la question. Si elles avaient souhaité s'exprimer publiquement, elles l'auraient fait en siégeant une dernière fois ; or elles ne l'ont pas souhaité et ce n'est pas à moi de faire des commentaires.

Vous parlez de Monique CAMAJ. Elle était élue depuis très longtemps – elle l'était dans d'autres équipes municipales que celles que je conduis depuis 2014. Elle a exercé à plusieurs reprises des délégations d'adjointe au Maire – elle s'est occupée des commerces et des travaux. Depuis 2014, elle s'occupait de l'urbanisme et c'était très bien. Elle a parfaitement assumé les missions que je lui ai demandé d'assumer – moi-même ayant été en son temps adjoint en charge de l'urbanisme, j'avais un attachement particulier à cette délégation. Elle a souhaité démissionner et c'est son affaire. Si elle souhaite s'exprimer sur le pourquoi du comment, elle le fera.

**Le Conseil Municipal prend acte** de l'installation de M. Thomas BERNARD candidat suivant de la liste « Lagny Poursuivons Ensemble ».

### **N°3 - CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 06 juillet 2021**

**Le Conseil Municipal adopte** le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2021.

**Adopté à l'unanimité**

**N°4 - COMMUNICATION - Communication du Maire - Décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021 en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Il est donné communication de ces décisions à l'assemblée municipale.

**Le Conseil Municipal prend acte** des décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N°5 – SECRETARIAT GÉNÉRAL – Election d'une Adjointe au Maire – Détermination du rang**

**Le Conseil Municipal approuve** le fait de conserver le même nombre d'adjoints, à savoir 11 adjoints au Maire, et **maintient** la nouvelle Adjointe au Maire au 9<sup>ème</sup> rang dans l'ordre du tableau.

**Adopté à l'unanimité**

**Mme POULLAIN.-** Je tiens à remercier mes collègues. Je suis éminemment touchée par la reconnaissance de l'opposition pour le travail des uns et des autres. À cette occasion, je voulais dire publiquement qu'en ce qui me concerne écrire « adjoint » à la place « d'adjointe » n'est pas une erreur des services. Je considère en effet que le fait de ne pas prendre les noms de fonction comme étant des neutres dans la féminisation de la vie publique est dommage pour de nombreuses raisons – cela peut par exemple rendre très difficile le vocabulaire. Je remercie les services car mes lettres sont toujours marquées « adjoint » au Maire.

**N°6 – SECRETARIAT GENERAL – Election d'une Adjointe au Maire**

**M. le Maire.-** Il avait été prévu en début de mandat – et d'ailleurs annoncé publiquement – que Nacera BRATUN prendrait la succession de Monique CAMAJ. Elle a suivi cette délégation de très près. Elle a participé à toutes les réunions auxquelles elle pouvait participer, notamment sur la révision des PLU, sur tout ce qui touche au quartier Saint-Jean et à la politique générale de l'urbanisme sur la Ville. Nous avons cette chance : elle est tout à fait prête à assumer cette délégation. Je propose donc sa candidature avec grand plaisir.

**Le Conseil Municipal procède** à l'élection de la 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a désigné trois assesseurs : Mme Nadine BREYSSE, M. Anthony MACHADO et M. Patrick JAHIER

**ELECTION DE LA 9EME ADJOINTE**

1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Bulletins blancs	7
Nombre de suffrages exprimés	28

Majorité absolue 18  
 Candidat : Mme Annick POULLAIN  
 Nombre de voix obtenues : 28

Mme Annick POULLAIN a été proclamée 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et a été immédiatement installée.

Le poste de 11<sup>ème</sup> Adjointe au Maire étant devenu vacant, il est immédiatement pourvu dans les mêmes conditions, lors de la même séance.

### **ELECTION DE LA 11EME ADJOINTE**

#### 1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Bulletins blancs	7
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	18

Candidat : Mme Nacera BRATUN  
 Nombre de voix obtenues : 28

Mme Nacera BRATUN a été proclamée 11<sup>ème</sup> Adjointe au Maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et a été immédiatement installée.

**Mme BRATUN.**- Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, je reçois cette écharpe avec émotion ce soir. Je suis Latignacienne depuis six ans – heureuse Latignacienne. J'ai un mari et deux garçons formidables. Dans la vie civile, je suis responsable ressources humaines dans un groupe industriel. Je remercie tout particulièrement à nouveau M. le Maire pour sa confiance pour cette belle délégation et les *challenges* qu'elle emporte. Je remercie également les élus de la majorité et les colistiers pour leur accueil chaleureux et leur support. J'ai aussi une pensée pour Monique CAMAJ qui m'a introduite dans les dossiers de l'urbanisme jusqu'à présent.

**M. le Maire.**- Merci, c'est une très belle succession.

### **N°7 - AFFAIRES FINANCIERES - Indemnités de fonction des élus municipaux**

**M. le Maire.**- Il nous faut revoter le tableau des indemnités en deux points lorsqu'il y a une élection d'adjoint : les indemnités de fonction classiques (point n°7) et les indemnités liées aux statuts de la commune de Lagny-sur-Marne (point n°8). Ces indemnités demeurent totalement inchangées.

**Le Conseil Municipal précise** que cette délibération annule et remplace la délibération n°13 du 9 mars 2021, **fixe** l'indemnité du maire à 2405,59 € correspondant 61,85% de l'indice brut terminal (90% autorisé), **prend note** que le taux est basé sur le montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, **fixe** l'indemnité des adjoints à 841,28 € correspondant 21,63 % de l'indice

brut terminal (33% autorisé) et **fixe** l'indemnité des conseillers municipaux délégués à 330,60 € au vu de l'enveloppe globale autorisée

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :**

**28 voix pour**

**7 voix contre (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)**

### **N°8 - AFFAIRES FINANCIERES - Indemnité de fonction des élus municipaux – Complément indemnitaire lié à la situation de la commune de Lagny-sur-Marne**

**Le Conseil Municipal précise** que cette délibération annule et remplace la délibération n°14 du 9 mars 2021, **décide** d'appliquer la majoration de 15% (barème de l'article R 2123-23 du CGCT) au titre des communes de chef-lieu de canton aux indemnités octroyées au maire et aux adjoints, **décide** d'appliquer la majoration au titre de la dotation de solidarité urbaine au maire et aux adjoints, **fixe** le montant global des indemnités de fonction au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :**

**28 voix pour**

**7 voix contre (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)**

### **N°9 - CONSEIL MUNICIPAL - Désignation au sein des commissions municipales**

**M. le Maire.-** C'est un simple remplacement. Nous sommes très souples sur la perméabilité des Commissions : que ce soit la majorité ou l'opposition, nous pouvons nous substituer les uns aux autres durant des Commissions. On n'est pas forcément obligés de rester dans son secteur. Pour simplifier les choses et les rendre plus lisibles, nous avons remplacé les personnes dans les mêmes Commissions.

**Le Conseil Municipal désigne** Mme Marie CLERC dans les commissions municipales suivantes :

- Urbanisme et foncier
- Développement durable et transition écologique
- Sports

**Et désigne** M. Thomas BERNARD dans la commission municipale suivante :

- Urbanisme et foncier

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :**

**28 voix pour**

**7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)**

### **N°10 – CONSEIL MUNICIPAL - Désignation au sein des organismes extérieurs**

**M. le Maire.**- Il y a beaucoup d'organismes extérieurs. C'est très varié. Les représentations sont transférées aux nouveaux élus.

**Le Conseil Municipal désigne** Mme Marie CLERC dans les organismes suivants :

- Déléguée titulaire du SI CPRH
- Déléguée suppléante du SYMVEP

**Et désigne** M. Thomas BERNARD dans l'organisme suivant :

- Déléguée titulaire du SYMVEP

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :**

**28 voix pour**

**7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)**

### **N°11 – INTERCOMMUNALITE – Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire**

**M. le Maire.**- Il y a trois points : un petit toilettage est demandé par la préfecture – ce sont simplement des questions de formulation – et deux compétences ont été précisées ou ajoutées.

- Les réseaux de chaleur

Marne et Gondoire a cette compétence depuis 2014. Par exemple, un réseau de chaleur dessert le quartier du Sycomore à Bussy-Saint-Georges. L'Intercommunalité doit choisir les prestataires – en l'occurrence, cela n'a pas été tout à fait vrai ici –, s'assurer de la bonne exécution de la prestation et impulser de nouvelles installations. C'est d'ailleurs le cas puisqu'un projet est en cours pour récupérer la chaleur fatale du SIETREM et construire un réseau d'eau chaude qui va desservir un certain nombre d'habitations avec une possibilité d'aller jusqu'à la piscine de Marne et Gondoire, qui est à Lagny. Beaucoup de calories sont à récupérer – aujourd'hui perdues. Cette chaleur sera destinée à chauffer principalement des logements – elle pourra également être destinée aux industriels s'il y a des clients. Un accord formel a été passé entre le SIETREM et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire qui se traduit par le vote d'une délégation de service public – nous l'avons déjà votée – qui va être mise en appel d'offres dans les semaines à venir. Ensuite, l'on choisira un délégataire qui autofinancera le réseau et se fera rembourser par la vente de la calorie aux habitants. C'est un point environnemental et écologique extrêmement fort.

- Musée et service en commun pour les beaux-arts

Nous avons à Marne et Gondoire un château habillé d'inox qui, depuis son inauguration en 2013, a toujours été au service du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain d'Île-de-France). Ce bâtiment a été utilisé à plusieurs reprises pour exposer des œuvres du FRAC, ce qui attire un certain nombre de visiteurs, peut-être plutôt en dehors du territoire que du territoire. La collection d'œuvres d'art dort malheureusement au fond de caves – elles sont bien protégées. Puisqu'elles ne peuvent pas être exposées à Lagny parce qu'il n'y a pas la surface d'exposition dans notre musée, nous allons en exposer une partie (puis, l'on fera tourner l'exposition) dans ce lieu magique que vous connaissez tous, qui est magnifique. Il a un avantage : il y a de l'espace et l'on peut tout à fait accueillir des visiteurs. La première exposition est en train de se mettre en place. Le vernissage a lieu vendredi – vous avez dû recevoir des invitations à l'exposition. Elle permettra d'exposer nos œuvres, de mettre en lumière notre savoir-faire, nos collections et de les présenter au public plutôt qu'elles ne dorment dans des stockages.

S'agissant des beaux-arts, nous partageons une école avec Saint-Thibault-des-Vignes. On propose un service commun pour développer ce savoir-faire, par exemple celui développé par Saint-Thibault et Lagny, et de le mettre à disposition du territoire de Marne et Gondoire.

**M. HELFER.**- Des œuvres d'art partent sur Marne et Gondoire : est-ce un transfert de propriété ou simplement un déplacement pour les exposer, mais elles restent propriété de Lagny ?

**M. le Maire.**- Elles restent propriété de Lagny ; d'ailleurs, il ne peut pas en être autrement : lorsqu'une ville achète des œuvres d'art, elle ne peut ni les revendre ni les céder. Elles sont mises en dépôt ou en prêt – je ne sais pas quelle est la bonne formulation – mais restent la propriété de la ville de Lagny.

**M. FAILLE.**- Ma question porte sur la police environnementale. J'étais intervenu voici quelques années dans le public en fin de Conseil municipal, car je m'interrogeais sur les moyens alloués à cette police environnementale. Je me pose la même question. Elle sera *a priori* intégrée dans les dispositifs de prévention de la délinquance – on verra si cela change beaucoup de choses.

- De nouveaux rôles sont-ils alloués à cette police environnementale ?
- Y a-t-il des modifications ?
- Des zones spécifiques, notamment à Lagny, seront-elles ciblées par cette police environnementale ?
- Quels sont les effectifs prévus pour cette police ?

**M. le Maire.**- Ce n'est pas une police environnementale au sens où l'on contrôle que tel industriel ne rejette pas n'importe quoi dans la Marne, c'est une « brigade rurale ». Les formulations dans les statuts peuvent être différentes – c'est la demande de la préfecture.

La mission de la brigade rurale est d'assurer la tranquillité, le respect de l'environnement sur le territoire de Marne et Gondoire et notamment sur ce qui est de sa compétence – zones d'activité et liaisons douces. Il n'y a pas de changement dans l'objectif de cette brigade rurale. Cela reste une organisation de police. Si des rodéos, exactions ou délits sont constatés, ils peuvent être verbalisés. Ce n'est pas seulement une police qui se « promène » ; elle agit pour que nous puissions garder une quiétude et qu'il y ait le moins de dégradations et de dépôts sauvages possible sur nos chemins. C'est sa mission principale. Elle n'a pas de sectorisation, mais pour agir, elle doit le faire avec le consentement des maires – puisque la police relève de l'autorité du maire de chaque commune. Croyez-moi, les maires, notamment les maires ruraux n'ayant pas de police, en sont extrêmement friands, car ils peuvent faire appel à cette police en cas de manifestation, en cas de problème ou lorsqu'il faut faire la circulation. Ils convoquent la police agissant sous leur autorité, mais c'est une brigade rurale de Marne et Gondoire.

**M. FAILLE.**- Ces effectifs sont donc pris sur la police municipale ?

**M. le Maire.**- Non, pas du tout. Il s'agit d'effectifs supplémentaires totalement financés (salaires, matériels, locaux) par l'Intercommunalité. On ne les prend pas dans les polices municipales. Les polices municipales qui existent demeurent.

**M. FAILLE.**- Combien sont-ils ?

**M. le Maire.**- Ils sont quatre ; il est prévu qu'ils soient six.

**Mme CHAVANNE.**- Une question un peu technique. Pourquoi une délibération concernant la Communauté d'Agglomération doit-elle être votée à Lagny ? Chaque ville de l'Agglomération vote-t-elle sa petite partie ?

**M. le Maire.**- Le processus, c'est que chaque commune accepte les statuts unanimement et ils doivent être communs. Chaque Conseil Municipal est sollicité et doit se positionner sur ces statuts. Marne et Gondoire votera ses propres statuts en son temps.

**Le Conseil Municipal approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » annexés à la présente délibération ; **approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » pour élargir ses compétences facultatives à « la création, l'aménagement et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain » ; **approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » pour élargir ses compétences facultatives à « l'organisation et la gestion d'expositions avec les collections des musées du territoire » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; **autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :**

**32 voix pour**

**3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)**

### **N°12 – AFFAIRES FINANCIERES – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

**M. le Maire.**- Ce point Finances nous a imposé de convoquer un Conseil Municipal avant fin septembre. Jacques AUGUSTIN va vous expliquer qu'une exonération s'applique automatiquement si l'on ne vote pas avant fin septembre.

**M. AUGUSTIN.**- Tout a été dit.

La loi de finances du début des années 90 permettait aux communes d'exonérer de taxes foncières les nouvelles acquisitions pendant deux années. Ce choix n'avait pas été fait par Lagny : une délibération du 30 juin 1992 soumettait à la taxe foncière tous les nouveaux acquéreurs de bâtiments.

La loi a changé : si nous ne prononçons pas sur un taux d'exonération, une exonération automatique totale s'appliquera. Nous ne pouvons pas faire un taux d'exonération inférieur à 40 %. C'est le sens de cette délibération. À partir du vote de ce soir, les nouveaux acquéreurs de biens immobiliers sur Lagny seront exonérés à hauteur de 40 % de la base imposable de la taxe foncière pendant deux ans. Cela réduit nos ressources fiscales de 56 000 €, sachant par ailleurs que la taxe foncière est le seul impôt local qui reste à la main des collectivités territoriales et des communes en particulier. Nous n'avons pas le choix : c'est au minimum 40 %.

**Adopté à l'unanimité**

### **N°13 - AFFAIRES SPORTIVES – Ecole multisports et stages sportifs – Tarifs**

**M. le Maire.**- Pour des raisons pragmatiques, conjoncturelles et une idée de fond, il s'agit d'ajuster des tarifs touchant aux sports.

**M. GIRARD.**- Par délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2018, des tarifs ont été fixés pour l'inscription des enfants aux activités sportives (école multisports et stages sportifs) concernant les habitants ou non dans la commune.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un nouveau tarif pour les enfants dont les parents travaillent dans la commune et habitant hors Lagny. Les commerçants, les professions libérales, les artisans et les salariés travaillant sur la ville de Lagny participent à la vie de la collectivité. Ils nous permettent un enrichissement certain à tous niveaux (au niveau des commerces, au niveau intellectuel et autres). L'on ne voit donc pas pourquoi leurs enfants auraient dû être automatiquement privés.

Ce tarif est fixé au plafond maximum que pourrait payer un Latignacien, soit 106,76 € par enfant. Cela concerne à la fois l'école multisports et les stages sportifs (3, 4 et 5 jours).

285 enfants sont actuellement inscrits à l'école multisports ; nous pouvons en accueillir jusqu'à 350. Cette délibération ne pénalisera pas les enfants de Lagny qui voudraient s'inscrire puisque nous avons encore largement de la place.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à fixer les tarifs tels que proposés ci-dessus pour les enfants habitant hors commune, mais dont les parents travaillent à Lagny-sur-Marne, et à l'autoriser à signer tous documents afférents.

**M. le Maire.**- C'est considérer que les gens qui travaillent à Lagny font partie de la communauté. Certains passent plus de temps à Lagny que certains Latignaciens qui n'y travaillent pas. Il nous a donc semblé juste de leur proposer des tarifs équivalents.

**Le Conseil Municipal fixe** les tarifs tels que proposés pour les enfants dont la résidence est à l'extérieur de la ville mais dont les parents travaillent à Lagny-sur-Marne, **autorise** M. le Maire à signer tout document afférent, **abroge** la délibération n°17 du Conseil Municipal du 12 juin 2018.

**Adopté à l'unanimité**

#### **N°14 - AFFAIRES FINANCIERES - Périscolaire et activités de loisirs - Tarifs**

**Mme FENZAR-RIZKI.**- Pour les mêmes raisons évoquées par Dominique GIRARD, un tarif réduit pour la cantine avait été voté pour les enfants des personnes travaillant à Lagny mais n'y habitant pas.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'étendre cette mesure aux tarifs des accueils du matin, du soir et des accueils du mercredi et des vacances.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.**- Les points à l'ordre du jour sont terminés, je vous propose de passer aux questions écrites.

**Questions écrites**

**1<sup>ère</sup> question : Groupe Lagny Ecologiste et Solidaire :**

**M. FAILLE.-** Ces dernières années, de plus en plus de villes, toutes couleurs politiques confondues, proposent aux habitant.e.s une mutuelle municipale. À défaut d'une couverture à 100 %, ce type de dispositif permet de réduire la facture individuelle pour celles et ceux qui souhaitent y souscrire. En effet, l'accès à une complémentaire santé est une des causes aggravantes des inégalités sociales, d'autant plus depuis la crise sanitaire. Une telle démarche est-elle envisagée à Lagny-sur-Marne ?

**M. le Maire.-** Les salariés des entreprises ne sont pas concernés puisqu'ils bénéficient de droit d'une mutuelle – cependant, des gens peuvent être concernés par cette démarche. J'ai demandé au CCAS de monter une forme de consultation, en se rapprochant des assureurs, mutualistes et mutuelles pour nous donner un ordre d'idée de l'impact d'un volume – il faut déjà évaluer le volume. Tout cela est aux prémices. Nous y avons réfléchi dans notre programme. Sans dire ce que l'on peut faire ou non – tout cela est assez compliqué et peut être très coûteux –, la Ville peut s'intéresser à ce sujet, j'en suis tout à fait d'accord.

**1<sup>ère</sup> question : Groupe Objectif Lagny :**

**Mme CHAVANNE.-** Avez-vous validé la réception des travaux de réfection des dalles du parvis de l'église ? Nous trouvons de notre côté que ces travaux ne sont pas qualitatifs. La découpe des dalles est totalement aléatoire, ce qui donne des impressions de dimensions décorréées du reste du parvis avec des dalles toutes petites et d'autres très grandes, de manière assez inesthétique. On a plutôt l'impression que l'on a fait du remplissage et que l'on n'a pas suffisamment respecté l'importance historique de ce parvis pour le cœur de ville. Ce n'est pas vraiment satisfaisant à nos yeux.

**M. le Maire.-** Ce n'est pas trop une question mais une opinion. C'est votre avis, pas le nôtre. Les travaux ne sont pas réceptionnés, pas du tout à cause de ce sujet, mais parce qu'il reste encore un problème d'accessibilité PMR qui n'a pas été traité. Nous souhaitons revoir l'entreprise pour traiter le sujet.

**2<sup>ème</sup> question : Groupe Lagny Ecologiste et Solidaire :**

**M. FAILLE.-** Depuis le Conseil Municipal de mars 2021, nous formulons la proposition de mettre en place des distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans certains espaces publics afin de lutter contre la précarité menstruelle. Nous sommes revenu.e.s vers vous à de nombreuses reprises, notamment lors du dernier Conseil Municipal. Est-il possible de connaître les avancées nouvelles depuis cette date ?

**M. le Maire.-** Oui, un projet un peu plus global est en cours pour distribuer aux plus fragiles des pochettes contenant des produits d'hygiène – il faut évidemment y mettre des protections hygiéniques. Cette action s'ajouterait à celles existant déjà dans les collèges, lycées et CROUS. Nous avons des discussions avec une association, « Féminité sans abri », qui traite de ce sujet. Le dossier n'est pas du tout bouclé. C'est en cours.

**2<sup>ème</sup> question : Groupe Objectif Lagny :**

**M. FONTAINE.-** Confirmez-vous que sur la partie basse située entre le terrain des Rives d'Or déjà construit au niveau de la rue du Canada et de la Marne, d'autres constructions de logements vont avoir lieu comme prévu dans l'OAP 6 sur l'îlot 2c de la modification du PLU concernée par l'enquête publique de cet été ? Nous avons pu lire que vous envisagiez, sur pilotis ou RDC surélevés, de nouvelles constructions...

**M. le Maire.-** Je n'envisage rien de particulier d'autre que d'avoir un ensemble de qualité comme celui qui va être livré dans les semaines à venir – programme de grande qualité. Les OAP sont presque le miroir l'une de l'autre. L'idée est d'avoir le même niveau de qualité sur l'usine Frankel que sur le programme des Rives d'Or. C'est un quartier à caractère pavillonnaire, on a donc cherché à ne pas trop densifier. Nous y arrivons plutôt bien sur le premier programme, nous y arriverons sur le second.

Le terrain n'appartient pas à la Ville, contrairement à celui d'en face qui lui appartenait. Nous veillons avec promoteur, architecte et le propriétaire du foncier à ce que soient respectés mot pour mot la philosophie et le texte de l'OAP. Pilotis ou non, nous allons regarder, parce que plusieurs solutions existent. En tout cas, la solution de mettre toutes les voitures en surface ne sera pas retenue. Des projets de cette nature nous ont été proposés, parce que c'est bien moins coûteux que de creuser – on est dans un endroit assez perméable. Des solutions techniques existent ; la preuve, le programme Les Rives d'Or les a trouvées.

Nous voulons un programme qui ne soit pas trop dense, acceptable pour le quartier et qui termine d'embellir ce secteur qui devient presque magique avec la requalification des quais et avec le restaurant La Villa particulièrement attractif. Nous avons une usine laissée à l'abandon depuis 15 ans ; c'est traité. Il y a cette usine qui n'est pas du tout à l'abandon, dont activité est dynamique ; nous travaillons avec le propriétaire pour qu'il puisse réaliser son foncier, la déménager sur le territoire sur Lagny – c'est un souhait que nous avons en commun avec lui. Il y aura un beau programme. Aujourd'hui, aucun permis de construire n'est déposé. Je suis quasiment sûr que ce devrait être le cas dans les mois à venir.

**3<sup>ème</sup> question : Groupe Lagny Ecologiste et Solidaire :**

**M. ROULLE.-** La rentrée scolaire 2020-2021 a eu lieu. Pouvez-vous nous faire un récapitulatif par école des effectifs scolaires et nous indiquer précisément le nombre de dérogations accordées par école ?

**M. le Maire.-** Je ne peux pas vous le dire en direct, car la question est arrivée dimanche soir, c'est donc un tout petit peu court. Il y a un peu plus de 1 900 élèves, 649 en maternel et 1 112 en élémentaire. Je n'ai pas du tout l'état des dérogations – ce ne sont d'ailleurs pas spécialement des statistiques que nous suivons. Nous essayons d'arranger les familles qui voudraient telle école parce que c'est plus pratique pour elles (c'est plus sur leur chemin de leur travail ou c'est à côté des grands-parents, de la nourrice, etc.). Quand nous pouvons le faire, nous le faisons. Toutefois, nous avons des équilibres à préserver et des classes à conserver. Cet équilibre a plutôt bien fonctionné cette année : nous n'avons aucune fermeture de classe (cela n'a pas toujours été le cas). Les seuls chiffres que je peux vous donner sont ceux que je vous ai donnés.

**M. ROULLE.-** Peut-on obtenir un document plus tard, pas forcément ce soir ?

**M. le Maire.**- Nous avons les effectifs par maternelle et par élémentaire. J'ai le document ici, nous pouvons vous le donner tout de suite ou vous l'envoyer.

**M. ROULLE.**- La question portait plus sur les dérogations.

**M. le Maire.**- Je ne sais même pas si nous avons des statistiques sur les dérogations. Quel est l'intérêt d'en avoir ?

**M. ROULLE.**- C'est intéressant. Nous avons déjà eu ce sujet ensemble lors de précédents Conseils Municipaux. Le niveau de demandes de dérogations est toujours intéressant sur l'équilibre entre les écoles. Vous le savez, nous avons un point d'inquiétude sur l'école des Touvents – d'ailleurs dernièrement évoqué en réunion de quartier. Si les écoles en centre-ville sont surchargées par des familles des Touvents (cela peut se comprendre : un parent qui prend le train va vous demander une dérogation pour aller en centre-ville), cela déstabilise votre carte scolaire. Le Code de l'éducation dit bien que vous avez une école par votre adresse – la dérogation est l'exception. C'est une question sans procès d'intention.

**M. le Maire.**- Nous sommes d'accord et c'est aussi pourquoi il faut retravailler sur une carte scolaire. C'est un travail qu'il faut refaire parce que la Ville évolue. Certains quartiers sont plutôt vidés de leurs enfants, d'autres en accueillent plus. Le quartier Saint-Jean accueille aussi des enfants. Ce sont des équilibres sur lesquels il faut veiller. Le nombre de classes possibles à Lagny est très largement supérieur aux besoins, ce n'est pas un problème matériel mais d'Éducation nationale. N'oublions pas que nous ne sommes pas seuls – loin de là – dans cette affaire et que ce n'est pas la Ville qui décide d'ouvrir ou de fermer une classe. Nous travaillons avec l'Éducation nationale pour que les établissements soient les plus équilibrés possible et que des classes ne soient pas inutilement surchargées.

Le problème de l'école des Touvents dure depuis une vingtaine d'années – il n'est pas nouveau. Nous sommes maintenant à trois niveaux par classe avec une difficulté à les remplir.

**M. ROULLE.**- Si nous travaillons ensemble sur la carte scolaire, il nous faudra forcément le nombre de dérogations, car cela fait partie de l'étude – pas ce soir, j'ai compris, car nous avons posé la question dimanche soir.

**Mme FENZAR-RIZKI.**- Nous travaillons sur les dérogations depuis 2014. Depuis le début, notre seul but est de respecter l'équilibre entre les écoles. À aucun moment, nous n'avons fait en sorte d'avoir plus d'enfants sur une école que sur une autre. Depuis 2014, j'ai constaté une chute globale sur l'ensemble des écoles. Nous vous montrerons les chiffres, mais les niveaux sont bas partout. S'il était possible de vider une école pour remplir celle des Touvents, c'est bien évidemment une des premières choses que nous aurions faite. D'ailleurs, c'est ce que nous avons fait dès 2014 : les demandes de dérogations vers Les Touvents ont été multipliées par trois, car notre objectif était de sauver cette école. Plus cela allait, moins nous avions de demandes et avec ce fameux triple niveau dont M. le Maire parle, plus personne ne veut y aller. Nous ne pouvons pas forcer les parents à y aller. De manière générale, tous est très linéaire sur l'ensemble de la Ville. Nous travaillons maintenant sur la carte scolaire, parce que certaines écoles sont un peu plus proches, notamment au quartier Saint-Jean, et il va nous falloir réfléchir pour faciliter la vie des Lagnyais. Hélas, nous n'avons pas de miracle. Nous ne pouvons pas remplir une école en vidant une autre.

**M. le Maire.**- Il y a 150 mètres entre Orme Bossu et Touvents et les parents s'en fichent de savoir s'ils vont à l'une ou à l'autre, cela ne pose pas de problème particulier.

### **3<sup>ème</sup> question : Groupe Objectif Lagny :**

**M. FONTAINE.-** Nous avons reçu le 6 septembre dernier copie d'un courrier des habitants de la résidence La Sérénité à l'attention du conseil d'administration du CCAS indiquant de nombreux défauts constatés sur les 62 logements : pas de doubles vitrages, salles d'eau pas aux normes, radiateurs non purgés, conduites d'aérations pas nettoyées, entretien extérieur à l'abandon et plus de direction... Les résidents semblent laissés dans l'incertitude la plus totale puisque dans ce même courrier ils demandent quel sera l'avenir de La Sérénité et ils expriment le réel besoin de s'informer ainsi que de vous rencontrer pour leur apporter des réponses et solutions à leurs questions. Question donc naturelle : que comptez-vous faire ?

**M. le Maire.-** Je vous laisse lire la vôtre, parce qu'elle est très proche.

#### **4<sup>ème</sup> question : Groupe Lagny Ecologiste et Solidaire :**

**Mme SOUDAIS.-** De nombreux.ses résident.e.s de La Sérénité s'inquiètent de leurs conditions de vie et se sentent abandonné.e.s par la mairie. L'hiver qui approche leur fait peur : les fenêtres à simple vitrage laissent passer l'air froid et les radiateurs qui n'ont pas été purgés depuis longtemps manquent cruellement d'efficacité, au point que plusieurs d'entre eux.elles ont dû investir dans un chauffage d'appoint. À cela s'ajoute un manque d'entretien regrettable des parties communes : les résident.e.s évoquent l'odeur nauséabonde du local à poubelles, le caractère inutilisable du strapontin dans l'ascenseur, la terrasse qui menacerait de s'effondrer, des toilettes bouchées depuis très longtemps, l'amiante qui tomberait du toit des caves ou encore des conduits d'aération regorgeant de poussière. L'absence de direction depuis le mois de mars est également problématique. Par ailleurs, ces résident.e.s craignent pour la pérennité du minibus qui les conduit le mardi à la zone industrielle de Saint-Thibault. Quand celui-ci est annulé, on ne les prévient pas. Quand l'une d'entre elle s'en est plaint, la mairie lui aurait répondu : « Vous savez, madame, ce n'est pas une obligation. » De façon générale, iels regrettent le manque d'informations dont iels disposent et les soucis de communication avec le CCAS. On leur dit depuis des années qu'iels vont déménager, mais cela semble toujours remis aux calendes grecques. Les résident.e.s craignent de vivre la même situation que les locataires de la résidence Rothschild. Quoi qu'il en soit, que ce déménagement finisse ou non par avoir lieu, cela ne doit pas conduire à délaissé en attendant La Sérénité. En somme, les résident.e.s se demandent ce qui est prévu concrètement pour améliorer leurs conditions de vie sur le court comme sur le long terme.

**M. le Maire.-** Il y a beaucoup de « on ». On a reçu le même courrier qui n'est pas signé. Je ne prétends pas connaître tous les résidents de La Sérénité – ils sont une soixantaine –, mais j'en connais beaucoup et l'on en rencontre très souvent.

Remettons l'église au milieu du village. La Sérénité, ce n'est pas Zola. Je vous invite à y aller un jour dans votre vie ; vous verrez que les bâtiments ne sont modernes – ils ont l'âge qu'ils ont –, mais ils sont entretenus et les conditions sanitaires sont tout à fait acceptables. Ils sont anciens. Par exemple, ils ne bénéficient pas du double vitrage. Leur conception rend compliqué, voire quasi impossible, une rénovation. Ce bâtiment n'appartient pas à la Ville, mais à un bailleur social qui le loue à la Ville. La Ville fait la partie sociale (gardiennage, ménage, gestion, animation, soins, etc.).

Vous comparez avec Rothschild. Cette comparaison n'est pas juste. Ce n'est pas pareil : il y avait à Rothschild des problèmes d'insalubrité et de non-entretien du bailleur et ce n'est pas le cas à La Sérénité. Pour autant, la situation n'est pas satisfaisante, parce qu'il y a la modernité et qu'il faut essayer d'améliorer la vie des gens à loyer identique. Je le précise parce que les loyers pratiqués à La Sérénité sont des loyers sociaux, bas.

La Ville s'est saisie du sujet il y a plusieurs années. Un projet a d'ailleurs été présenté aux gens de La Sérénité ; il a été longtemps en gestation et a malheureusement capoté. C'était un projet de transfert de La Sérénité vers un bâtiment situé entre République et de Lattre de Tassigny (pour ceux qui se déplacent plus facilement, c'est plus pratique d'aller dans le centre-ville). C'était un projet public/privé. Notre Ville souhaite conserver ses logements pour personnes âgées à caractère social, c'est-à-dire avec des loyers bas. Si l'on veut le faire dans un bâtiment moderne, il faut mettre à côté une résidence privée pour mutualiser des frais de gestion et nous permettre de tenir des tarifs sociaux avec des tarifs privés libres.

Ce projet a été repris. Il est actuellement – je l'espère – en finalisation. Un permis de construire devrait être déposé d'ici à la fin de l'année pour faire une centaine de logements, dont 60 pour la Ville. La Ville ne sera pas propriétaire du foncier – ce n'est pas son métier, elle n'a donc pas tous les éléments –, mais elle choisira le bailleur qui louera les logements. Elle choisira également le gestionnaire qui s'occupera de la gestion du bâtiment. Nous voulons garder la partie sociale, humaine, animations et « soin » dans le sens « prendre soin des gens ».

Le bâtiment est très bien situé. De plus, il réglerait un problème d'un bâtiment en déshérence depuis plus de 10 ans avec des incendies, des gens du voyage et des toits s'envolant. Il faut traiter ce sujet. J'ai bon espoir que le permis de construire soit déposé avec notre accord, c'est-à-dire un permis conforme – il y a une OAP – à notre souhait d'offrir de meilleurs logements à nos anciens.

Je le répète : La Sérénité, ce n'est ni Rothschild ni Zola. Il ne faut pas exagérer.

**Mme SOUDAIS.-** Monsieur le Maire, j'aimerais juste faire une correction. Je ne vous ai pas interrompu, mais en ce qui nous concerne, nous n'avons pas seulement reçu une lettre, nous nous y sommes rendus. Ce n'est pas Zola, nous en convenons, mais ce n'est pas une raison pour ne pas faire ce qui est à faire. Vos propos sont assez dédaigneux lorsque vous dites qu'il faut améliorer les conditions de vie, etc., mais bon, pas trop non plus si les loyers ne sont pas très hauts parce qu'il ne faut quand même pas exagérer... C'est vraiment dédaigneux. En revanche, je suis satisfaite de constater que vous reconnaissez enfin les problèmes d'insalubrité à Rothschild, parce que je me souviens que vous disiez à une époque que c'était à la limite de l'insalubrité, mais que ce n'en était quand même pas.

**M. le Maire.-** Ce n'est pas moi qui tranche l'insalubrité. Je vous laisse votre appréciation sur mes propos qui ne sont absolument pas dédaigneux mais tout à fait réalistes. Nous sommes sur le chemin qui va permettre d'avoir des logements modernes avec des services modernes et au même prix. Je ne vois pas en quoi c'est dédaigneux. On peut augmenter les prix, mais cela reviendrait à ne pas prendre en compte les petites ressources des personnes que nous accueillons. C'est une résidence pour personnes âgées – cela ne s'appelle plus comme cela maintenant – à caractère social. Il n'y a rien de dédaigneux, c'est juste une offre sociale que la Ville paye, parce que cela a un coût.

#### **4<sup>ème</sup> question : Groupe Objectif Lagny :**

**Mme CHAVANNE.-** Comme vous avez insisté sur le fait qu'après la coupe des arbres sur le quai de la Gourdine, vous alliez en faire repousser beaucoup plus, nous aimerions savoir si dans ce même élan de développement en faveur des espaces naturels sur notre ville, la commune aurait en projet de désigner un terrain afin d'y développer de l'agriculture urbaine à plus grande échelle : type verger communal ou bien potager bio à destination des cantines. Nous avons pu rencontrer la Maire de Saint-Pierre-du-Vouvray qui par exemple plante un arbre fruitier pour chaque naissance dans sa petite ville. Qu'en pensez-vous ? Des projets vont-ils un peu dans ce sens ?

**M. le Maire.-** Comparaison n'est pas raison. Si cette commune a à peu près la même dimension de surface que Lagny, elle compte environ 1 000 habitants. Elle est donc beaucoup plus petite et difficile à comparer. Je rappelle que nous avons récemment planté 1 500 arbres : c'est largement plus que le nombre de naissances sur Lagny au cours de ces dernières années. Sur le quai de la Gourdine, nous allons en planter 60 de plus.

L'idée d'avoir une agriculture urbaine traverse l'esprit de tout le monde. C'est assez compliqué à Lagny. Vous conviendrez qu'il n'y a pas beaucoup de surfaces. Toutefois, il nous reste un espace que nous avons protégé et interdit à la construction : le bois des Etoisies. Il appartient à la Ville. Des vergers (pommiers, etc.) se font à Meaux ; nous regardons ces projets avec intérêt. Il nous faut trouver un espace – peut-être le bois des Etoisies – accessible, raisonnablement utilisé et dans lequel les gens puissent venir. L'idée est dans les têtes. Je ne suis pas sûr que la comparaison avec une commune pas très comparable soit super.

**Mme CHAVANNE.-** Je suis d'accord. On plante pour les naissances, pour reboiser, etc. ; c'est sympathique et cela lie les habitants à leur ville. Pour revenir sur l'idée du bois des Etoisies, planter un verger reviendrait à éventuellement déboiser. L'idée serait plutôt de partir d'un terrain artificialisé pour le désartificialiser et aller vers un verger. Ce n'est pas évident. Je conviens que la Ville est très dense, mais l'on doit bien pouvoir trouver des solutions si l'on s'y penche.

**M. le Maire.-** Tout ce qui peut désartificialiser les sols est une préoccupation permanente, elle le sera aussi dans le cadre du projet Foch dont nous avons parlé qui est aux prémices et que nous mettrons prochainement en discussion publique. Bien sûr, il faut essayer d'ouvrir les sols dès que nous le pouvons.

#### **5<sup>ème</sup> question : Groupe Objectif Lagny :**

**Mme SOUDAIS.-** Des mairies se sont dites prêtes à accueillir des réfugié.e.s afghan.e.s suite à la chute de Kaboul. La mairie de Lagny-sur-Marne entend-elle se positionner en solidarité avec le peuple afghan et s'associer aux luttes de personnes qui sont en danger aujourd'hui pour s'être battues pour leur liberté ?

**M. le Maire.-** Nous le faisons déjà mais cela ne se voit pas. Nous ne le clamons pas car il serait indécent de le dire. Nous avons déjà pas mal d'Afghans à Lagny (il y a un hôtel de migrants avec 100 à 150 personnes). D'autres communes de l'Agglomération le font comme Montévrain, Bussy-Saint-Georges. Cela se fait aussi un peu à Thorigny et à Saint-Thibault-des-Vignes (il y a un hôtel spécialement dédié aux migrants). Il n'y a pas beaucoup de communication mais nous le faisons.

Je rappelle que la ville de Lagny a soutenu très fortement une démarche associative collective d'une « Terre pour tous » qui bénéficie de soutiens très concrets et matériels de la Ville puisque des salles de classe au pôle solidaire leur sont prêtées. Il y a donc déjà une démarche. Il n'est pas prévu d'en faire plus au motif que des événements internationaux ont lieu. Lagny en fait déjà beaucoup, et Lagny n'en fait pas que pour les Latignaciens. Elle prend une part très large sur les aspects sociaux et d'accueil, bien au-delà de Marne et Gondoire – j'ai des noms de communes bien plus grosses qui en font beaucoup moins sur ces aspects. Il faut parfois un peu se comparer.

#### **5<sup>ème</sup> question : Groupe Objectif Lagny :**

**M. FONTAINE.-** Lors de notre visite sur le forum des associations, nous avons pu rencontrer le président de « Marne et Gondoire à Vélo », ce dernier nous a indiqué qu'une section de piste cyclable avait été faite sur la commune de Collégien. Quand pouvons-nous raisonnablement espérer nous déplacer en toute sécurité à Lagny à vélo, et par extension sur la Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire ?

**M. le Maire.-** Collégien est une commune assez différente de Lagny. C'est une ville neuve et moderne bénéficiant de nombreuses pistes cyclables. D'ailleurs, elle vient d'en refaire une qui a été financée dans le cadre du plan de relance. Elle a bénéficié d'une très grosse aide de l'État. Elle a fait une bande de moins de 1 km – je l'ai récemment inaugurée avec le Maire – très utile parce qu'elle donne de la largeur et de la sécurité aux vélos.

Sur le vélo, beaucoup de choses ont été travaillées avec Patrick JAHIER et l'association « Marne et Gondoire à Vélo ». Il s'agit d'une association de passionnés éclairés qui font avancer les choses.

Marne & Gondoire et la Ville travaillent sur de grands schémas.

Le schéma intercommunal de liaisons douces intègre la place du vélo. Le plan de la Région, le RER V, est actuellement en développement. Deux tracés sont aujourd'hui à l'étude – j'aimerais que l'on fasse les deux – et passent au sud de l'Intercommunalité par des secteurs comme Bussy-Saint-Georges (déjà un peu conçus pour cela, c'est donc facile, il n'y a qu'à connecter avec le Val d'Europe et à faire quelques bretelles de connexion qui emmènent jusqu'au RER de Torcy). Une autre branche est plus au nord, connexion entre Val d'Europe, Lagny, qui redescend sur Pomponne. Beaucoup de choses ont déjà été faites et arrivent à la gare de Lagny.

Ces travaux se font surtout au niveau de l'échelle intercommunale. Des bouts peuvent être faits : un plan de relance – c'est le cas à Collégien – permet de mettre tout de suite quelques centaines de milliers d'euros et de réaliser un bout que l'on pensait réaliser plus tard. C'est donc en train de se faire.

**M. FONTAINE.-** Dans ce que vous venez de nous dire, il n'y a pas de calendrier ?

**M. le Maire.-** Il n'y a aucun calendrier parce que le RER V est récent (à peine deux ans, je parle sous le contrôle de Patrick). Lorsque vous faites une ville comme Bussy-Saint-Georges, vous le prévoyez à l'origine, mais cela n'a pas été le cas pour nos villes anciennes. C'est donc très compliqué. Des solutions pratiques, encadrées par des normes, sont recherchées. Vous ne faites pas une piste de vélo comme cela, il faut qu'elle ait une largeur, un éclairage, des bandes, etc. Je le répète : c'est plus facile dans les villes nouvelles que dans nos villes. On se heurte parfois à l'impossibilité d'être conforme au cahier des charges. Ce qui est recherché n'est pas la balade sympa à vélo du dimanche mais le déplacement à vélo. Cela représente un certain nombre de contraintes et cela prend du temps mais des choses se font. Sur Marne et Gondoire et Lagny, si vous avez un vélo, vous pouvez aller très loin – il y a même maintenant des connexions avec Val d'Europe. Ce n'est pas fini, loin de là.

Nous nous revoyons en octobre ; la date n'est pas encore tout à fait arrêtée, mais nous vous ferons passer l'information dès qu'elle le sera définitivement. Je vous souhaite une bonne soirée.

*Après avoir répondu aux questions des groupes minoritaires, la séance est levée à 20h34.*